

## Ciné-Bulles

### Documentaire et grand écran

Mario Cloutier

---

Volume 13, numéro 1, hiver 1994

URI : [id.erudit.org/iderudit/33930ac](http://id.erudit.org/iderudit/33930ac)

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

ISSN 0820-8921 (imprimé)  
1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Cloutier, M. (1994). Documentaire et grand écran. *Ciné-Bulles*, 13(1), 27–29.

---

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## Documentaire et grand écran

par Mario Cloutier

**L**e cinéma documentaire a-t-il un avenir au grand écran? Cette incontournable question a fait l'objet de trois journées de discussions au mois de mars dernier dans le cadre d'un colloque intitulé «Le cinéma documentaire et le grand écran». Organisée par l'Office national du film (O.N.F.), l'Association québécoise des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et de télévision et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, cette rencontre s'adressait aux professionnels du cinéma documentaire. Tous y étaient: ceux et celles qui le réalisent, le produisent, le distribuent, l'exportent, l'exploitent, le diffusent, le critiquent et le financent, dans les secteurs privé et public.

En annonçant que le colloque deviendra un événement annuel, le directeur du comité organisateur et producteur au programme français de l'O.N.F., Paul Lapointe, s'est dit bien satisfait de l'allure des débats qui ont porté sur le documentaire au Québec: sa conception, son marché et les techniques utilisées. Les participants ont notamment étudié l'aspect créatif de la production documentaire, l'expérience française dans le domaine, le réseau commercial de distribution versus le non-commercial ainsi que la position et les intentions de l'O.N.F. en matière documentaire.

Pour Paul Lapointe, il est clair que le colloque a atteint son objectif principal qui était d'asseoir dans une même salle tous les professionnels du cinéma intéressés à la survie du documentaire, dans la mesure où il ne s'agira pas d'un geste isolé. «Tout le monde ressentait le besoin de se parler et, en ce sens, la principale recommandation du colloque est de poursuivre les discussions dans un atelier continu, autour d'une table de concertation tripartite formée des distributeurs-exploitants, des diffuseurs et des agences de financement.»

Le processus de réflexion sur la relance du documentaire québécois est donc bel et bien en marche avec l'aval de tous les intéressés, y compris les organismes subventionneurs (Société générale des

industries culturelles (SOGIC), Téléfilm Canada), l'Institut québécois du cinéma, les deux ministères des Communications et les diffuseurs. «La table de concertation s'attaquera aux différents problèmes rencontrés par le documentaire pour que, sur une période d'un à deux ans, nous en arrivions à modifier les choses de manière à redonner au genre ses lettres de noblesse, ainsi que l'espace dont il a besoin».

Au colloque, chacun est arrivé avec une position établie, avec ses récriminations, demandes ou propositions: les producteurs cherchaient à établir de nouvelles alliances dans le but d'améliorer les outils de financement, les réalisateurs souhaitaient faire reconnaître leurs droits comme créateurs et artistes, tandis que l'O.N.F. y allait de propositions spécifiques sur l'utilisation de la technique prometteuse du super 16.

### Réalisateurs et producteurs

À la fin de trois journées d'échanges, les deux associations se sont dites satisfaites de ce premier contact, de la bonne volonté exprimée et de ce premier pas vers des consensus nécessaires. «Pour les réalisateurs, soutient la directrice générale de l'Association, Martine Maltais, les problèmes actuels du documentaire affectent directement les contenus et les choix artistiques. Après avoir longtemps louvoyé dans le système, les réalisateurs ont souvent l'impression d'aboutir avec des films fort différents des projets initiaux, des œuvres diluées qui finissent par toutes se ressembler».

Selon elle, les vrais problèmes ont été mis sur la table. Les réalisateurs s'inquiètent notamment des exigences de plus en plus grandes des subventionneurs envers la préparation et la «scénarisation» des films, ce qui interfère avec l'inspirante immédiateté des tournages. De même, ils se demandent comment réduire les longs délais d'attente pour les réponses aux demandes de financement, délais qui font parfois perdre des sujets, des personnages, des films. Bref, il serait temps pour les organismes de financement de reconnaître les aspects spécifiques du documentaire.

«Pour nous, avance Martine Maltais, la création de la table de concertation établit un lieu privilégié pour négocier une nouvelle façon de créer des documentaires au Québec. Une manière de faire qui permettra aux réalisateurs de s'épanouir comme créateurs dans un cadre comprenant certes des contraintes, mais qui correspondra davantage à l'aspect naturel et spontané du tournage documentaire.»

Les producteurs, quant à eux, souhaitent voir un appui pour le documentaire au grand écran se concrétiser chez les distributeurs, les exploitants de salles et les diffuseurs. Suzanne D'Amours, directrice générale adjointe de l'Association des producteurs, déclare, après les avoir tous contactés personnellement, que «les décideurs acceptent de prendre part aux discussions et montrent tous une bonne volonté et une ouverture face au documentaire».

Par ailleurs, les doléances des réalisateurs et des producteurs se rejoignent souvent. Contrairement à ce qui se passe en fiction, le tournage documentaire résulte souvent en une double tâche de producteur et de réalisateur pour ces «fous du réel» que demeurent les documentaristes. En outre, les sources de financement et les grilles de diffusion représentent des difficultés partagées par tous. Ainsi, les créateurs reconnaissent l'importance de la poursuite du dialogue. Tous ont convenu notamment que l'avenir du documentaire se jouerait sur grand écran, et non pas en ne comptant que sur les télédiffuseurs.

## Petit versus grand écran

Présentement au Québec, la production documentaire ne possède en effet qu'un seul véritable débouché qui est la télévision. Or, même si la télévision assure instantanément un auditoire élargi, les documentaires y sont la plupart du temps diffusés comme de simples produits de consommation. On ne leur donne pas la mise en contexte ou l'encadrement qui pourrait remplacer l'interaction qui a généralement cours lors de la projection sur grand écran.

«Quand tu passes à la télévision avec ton film, d'expliquer Paul Lapointe, le seul écho que tu reçois du public demeure les cotes d'écoute obtenues. La télévision et la vidéo isolent les spectateurs des artisans du film, alors que le documentaire cherche au contraire à rapprocher les gens, à susciter une réflexion, une discussion, un échange.»

Une fois le consensus établi sur l'importance du grand écran comme mode de diffusion du documentaire, comment y avoir accès? Une telle intention implique des changements à plusieurs niveaux. D'abord, il y a la façon dont les films sont financés, puisque présentement c'est presque toujours la promesse de diffusion par une télévision qui assure le financement du documentaire.

Ensuite, il faut revoir le financement de la distribution des œuvres, c'est-à-dire commencer par identifier un

réseau non-commercial qui saurait recevoir le documentaire beaucoup mieux que ne peut le faire le réseau de distribution commerciale actuel, axé avant tout sur le divertissement. On pense à utiliser davantage des installations existant déjà dans les universités, cégeps et autres centres culturels.

En ce sens, les défenseurs du documentaire lorgnent vers l'Association des cinémas parallèles du Québec et le réseau des ciné-clubs. L'étude menée récemment auprès des membres de l'Association montre qu'une majorité de ciné-clubs projettent déjà en 35 mm, ce qui ferait l'affaire de nombre de producteurs de documentaires, l'O.N.F. notamment, qui travaille de plus en plus en super 16, format facilement adaptable au 35 mm. Paul Lapointe suggère «la possibilité de locations de films à meilleur tarif pour l'éventuel réseau des ciné-clubs, en particulier évidemment des documentaires.»

## Super 16

Plusieurs réalisateurs ont d'ailleurs reproché à l'O.N.F. lors du colloque d'utiliser cette tribune pour mousser l'idée du super 16. Paul Lapointe ne nie pas que l'O.N.F. s'est déjà engagé dans cette direction. «Nous avons déjà plusieurs productions en cours utilisant le super 16 et pour nous, cela représente une voie d'avenir qui nous permet de passer au 35 mm à bon coût ou de penser à la télévision à haute définition.» À l'O.N.F., l'idée du super 16 est déjà acquise puisqu'elle ne demande pas d'aménagement particulier ou d'investissements exagérés.

Le tournage en super 16 consiste principalement en l'emploi d'une caméra 16 mm modifiée. Le format de base demeure le 16 mm, mais l'écran est agrandi. Par contre, le négatif super 16, où l'image prend toute la place, nécessite un double système avec le son à part. La solution présentée par l'O.N.F. consiste en l'utilisation d'un projecteur 16 mm modifié, imitant le système du 35 mm. Ce système pourrait donc accepter les supports sur 16 mm ou encore super 16 avec ajout de son multipiste stéréophonique. Cela s'avère toutefois difficile dans le contexte actuel des projections faites un peu partout au Québec.

La solution la plus pratique après un tournage en super 16 serait alors de gonfler la pellicule en 35 mm à l'aide de moyens améliorés tels qu'ils existent en France. «Trop coûteux», répliquent en chœur les producteurs et réalisateurs. Paul Lapointe croit cependant que cela est dû à l'hégémonie de la télévision et qu'en présence de véritables débouchés sur grand écran, il devient possible, voire nécessaire, de

songer au 35 mm. «Si, au lieu d'une licence de diffusion qui déclenche le financement du film, on a l'assurance d'une distribution sur grand écran, le contact avec le grand public redevient possible, via le 35 mm».

## Grand public et gros sous

Reste à savoir si le public sera au rendez-vous. La directrice adjointe de l'Association des producteurs, Suzanne D'Amours, croit que oui. «Plusieurs sondages au cours des dernières années nous ont montré que le public est intéressé par le documentaire, notamment à la télévision. Le problème demeure donc de savoir comment l'attirer en salle à l'aide d'une promotion efficace». L'éternel jeu de l'offre et de la demande...

Le marketing du documentaire québécois prend une importance particulière en cette période de récession interminable que nous connaissons. Des choix douloureux doivent être faits. Par exemple, jusqu'à quel point peut-on couper dans la production d'un film pour privilégier sa mise en marché? Selon Paul Lapointe, «peut-être faudra-t-il penser à produire moins de films afin de les faire porter plus loin. Beaucoup d'argent est mal dépensé présentement et une rationalisation est possible et nécessaire à l'intérieur des moyens dont on dispose.» Certaines frictions sont à prévoir si des fonds sont réaménagés, par exemple en faveur du documentaire et au détriment de la fiction...

Lors du colloque, les responsables de la SOGIC et de Téléfilm Canada ont indiqué eux aussi qu'ils considéraient ces questions comme une importante matière à réflexion. Ils se sont dit prêts à prendre part aux échanges de la table de concertation et à traduire ses conclusions en gestes concrets. Cela a suffi amplement à rassurer Paul Lapointe. «Pour une fois, on ne peut pas se plaindre. C'est un pas en avant essentiel qui nous assure de leur volonté d'aller plus loin avec nous pour la relance du documentaire.»

Et dans l'éventualité où l'on en arrive à produire plus de longs métrages documentaires de qualité pour le grand écran, qui susciteront l'intérêt du public en raison d'une bonne mise en marché, qu'advient-il des télédiffuseurs? «Ils devront commencer à s'ajuster un peu», intervient Paul Lapointe.

Il rejoint en cela les producteurs et réalisateurs qui réclament depuis longtemps une plus grande ouverture d'esprit des télévisions envers leurs films.

«Les diffuseurs devraient comprendre que la présence antérieure des films au grand écran aide plutôt que de nuire, tout comme la publicité qu'ils en feront. On le constate régulièrement avec les films de fiction.»

## Deuxième colloque

Une chose est sûre, l'O.N.F. est prête à assumer un leadership dans cette relance du documentaire au Québec. Par son expérience et sa réputation dans le domaine, l'O.N.F. possède une responsabilité envers la forme filmique qui l'a fait connaître. «Bien sûr, nous pourrions continuer comme d'habitude de travailler dans notre coin avec les privilèges que nous possédons, mais, au contraire, nous voulons casser cette réalité. Nous nous engageons à travailler dans le sens d'une convergence de tous les intérêts des professionnels qui travaillent dans le documentaire. C'est une responsabilité qui nous incombe». Et il est clair que tous profiteront de cette cohérence accrue vers laquelle tendent les efforts de la table de concertation du documentaire québécois.

Devant les calendriers serrés et la difficulté de réunir tous les intervenants au même moment, l'agenda se déroulera comme suit: discussions cet été par blocs ou professions et retour en «plénière» à l'automne ou l'hiver prochain. Cette rencontre prendra vraisemblablement la forme d'un deuxième colloque sur le documentaire et le grand écran. Cette fois, un plan d'action plus précis pourra émerger de ce rendez-vous, tout dépendant de l'avancement des échanges en petits groupes.

Paul Lapointe vise plus loin: «Un des buts que je poursuis est de voir cette concertation se muer en une coalition documentaire qui pourrait faire intervenir des partenaires de l'extérieur du pays. Nous pourrions ainsi élargir notre action puisque plusieurs dossiers nous affectent sur le plan international: distribution de nos films à l'étranger et circulation sur notre territoire des documentaires produits ailleurs. Nous devrions pouvoir aborder ces dossiers dans un an environ».

À l'heure des festivals tous azimuts, ne serait-il pas aussi intéressant d'envisager une telle fête pour le documentaire à Montréal ou ailleurs au Québec? Notre expérience dans le domaine a toujours valu des honneurs internationaux à nos cinéastes. Et s'il reste un endroit sur cette planète où le documentaire demeure la pierre angulaire d'une cinématographie, c'est bien ici. À nous de le démontrer et de le projeter... sur grand écran! ■